

Assemblée Générale ordinaire annuelle de PL'AIN D'ENERGIE. 2021

Date : 11/06/2022, à 11h30

Lieu : Mairie - Salle polyvalente de Saint-Denis-en-Bugey.

Membres présents :

22 personnes présentes, 40 votants avec 7 pouvoirs reçus en amont de la réunion et 11 nouveaux pouvoirs reçus ce matin.

Ordre du jour :

1. Présentation du rapport moral, et d'activité de Pl'Ain d'Energie Bilan 2021 - Activité 2021
2. Présentation des comptes de la SCIC-SAS 2021
3. 2022- Présentation des orientations générales de la coopérative
4. 2022- Evolutions/ faits marquants du projet tranche 1

Présentation d'une partie des réalisations de 2022.

Formation du bureau de l'assemblée.

Désignation du secrétaire de séance : Laurence PILLOT, et de deux scrutateurs pour comptabiliser les voix : Arnaud Brun et Philippe Zanni.

- Vérification du quorum de 25% des sociétaires (minimum 28 personnes présentes ou représentées)
– OK car 40 votants (voir tableaux de présence à l'entrée de l'AG)

- Déclaration et enregistrement des candidats par le secrétaire pour l'élection au conseil coopératif sur une liste :

Se présentent pour l'élection au Conseil : Philippe Vionnet.

Mickaël Lequin, intéressé par la participation au Conseil Coopératif, décide qu'il viendra dans un premier temps assister aux réunions du Conseil auxquelles il est invité.

1. Rapport moral et d'activités :

- Aurélien Mary présente explique en préambule qu'en raison d'une part de la hausse des coûts des matériaux, et d'autre part des modifications de la législation par le décret Pompili, nous avons dû élargir le budget qu'il présentera dans la deuxième partie ; il manque actuellement 37 600 € au budget total de 190 000 € nécessaires pour terminer la tranche 1.

Aurélien Mary précise que nous avons jusqu'à la fin de l'année ; sollicite les sociétaires pour en parler autour d'eux, et il est confiant sur l'atteinte du budget.

- Événement symbolique en fin d'année : la 100ème sociétaire est Noémie Heureux, une petite fille de 12 ans, à qui sa grand-mère a offert une part Pl'Ain d'Energie pour Noël 2021.

- Aurélien Mary annonce également le départ du Conseil coopératif de Jessica Pages, pour des raisons professionnelles. Sa place au Conseil coopératif est donc à pourvoir.

- L'agenda 2021 est déroulé sur un diaporama vidéo-projeté :

Janvier 2021 :

- Répartition des rôles.
- Composition des équipes de travail.

Février 2021 :

- Planning du projet.
- La CCPA valide son entrée au capital de Pl'Ain d'Energie !! La CCPA s'engage sur le long terme à prendre 1 part sociale pour chaque part sociale détenue par un habitant de la Plaine de l'Ain jusqu'à 54 000€.

Mars-Avril 2021 :

- Webinaire : « Comment développer collectivement les énergies renouvelables sur mon territoire ? »
- Dépôt du dossier subventions AURA & Starter ENR.
- Premier versement de la CCPA
- Plus de 110 000 € de souscription sont atteints !
- Promesses de bail à Serrières-De-Briord puis à Douvres

Mai-juin 2021 :

- Lancement des études de structure
- Matrice pour le choix des panneaux
- 19 Juin 2021 : Assemblée Générale Pl'Ain d'Energie et ACERPA
- Vote de la Première tranche puis choix de la banque et du bureau d'étude

Juillet août 2021 :

- Première installation de la première centrale solaire à Douvres.
- Etudes de faisabilité par Tecsol.

Septembre-octobre 2021 :

- Ateliers pédagogiques à l'école de Douvres
- Décret Pompili
- Signatures des baux avec Ambérieu-en-Bugey, Serrières-de-Briord et St-Denis-en-Bugey
- Subventions validées.
- Réunion publique à Châtillon-La-Palud.

Novembre-décembre 2021 :

- Inauguration de la centrale solaire de Douvres.
- Appel d'offre aux installateurs.
- 100ème sociétaire !

- Présentation de la liste des différentes collectivités rencontrées en 2021 : 15 communes ont été rencontrées en 2021, auxquelles ont été présentés la SCIC PI'Ain d'Energie et ses projets.

- Bilan moral de l'année 2021 :

2021 est une année "en montagnes russes", avec beaucoup de bonnes, mais aussi de mauvaises nouvelles.

Le décret Pompili nous a effectivement certes permis de réaliser de plus grandes toitures, mais en nous privant dans le même temps, de subventions de la part des collectivités.

Les Centrales Villageoises nous ont heureusement informés en amont, du décret qui devait passer en octobre, ce qui nous a permis de nous mobiliser dans les mois qui ont précédé sa parution.

Nous sommes passés de 129 000 € de subventions escomptées, à 80 000 €. Mais grâce à la diligence de nos équipes pour accélérer les procédures, et au soutien de nos maires qui ont joué le jeu, nous avons réussi à garder les 80 000 € de subventions de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cela nous a permis de faire les appels d'offres aux installateurs.

2. Présentation des comptes de la SCIC-SAS 2021.

Philippe Zanni, trésorier, expose les résultats de l'année 2021.

Il énonce que la comptabilité est faite non par lui, mais par un comptable.

Il présente le bilan 2021 (le bilan est joint au compte-rendu).

⇒ Question d'un participant sur les primes d'assurance.

Aurélien Mary explique que chaque installateur a une assurance pour ses chantiers, mais que PLAÉ a une assurance civile pour les dommages éventuels causés aux tiers (un piéton ... etc).

Puis chaque installation a une assurance individuelle, que nous mettons en place en amont de la construction ; nous partageons l'attestation d'assurance au maire en amont du chantier.

L'appartenance à Energies Partagées nous permet de bénéficier d'un contrat global avec la MAIF ; pour chaque installation nous sommes couverts à hauteur de 30 millions €.

⇒ Question sur les recettes : à partir de quelle date PLAÉ pourra-t-elle vendre l'électricité produite par les installations ?

Aurélien Mary répond que la centrale de Douvres produit depuis janvier 2022, et qu'en janvier 2023 nous aurons les premières recettes. Pour les autres toitures, il faut attendre que les branchements aient été effectués, et le passage du consuel avant mise en service.

⇒ Question sur le rôle d'Enedis et le délai de leur intervention, jugé très long.

Aurélien Mary explique que sur les plus grosses installations, Enedis est plus réactif (un rendez-vous a déjà été pris pour la centrale solaire d'Ambérieu, qui n'est pas encore montée ...).

⇒ Question : pour obtenir les 37 600 € manquants pour la réalisation de la tranche 1, vaut-il mieux faire un emprunt, ou bien augmenter la participation citoyenne ?

Aurélien Mary explique que nous avons eu un taux d'emprunt à 1,33 %, mais qu'il serait à 2,5 % en cas d'emprunt aujourd'hui. Une participation citoyenne est de ce fait plus intéressante d'un point de vue financier, mais également du point de vue de la mobilisation citoyenne du territoire.

Pas d'autres questions.

Première résolution : Approbation des comptes et quitus de gérance :

Est soumise au vote de l'Assemblée Générale : l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que le quitus au conseil coopératif pour sa gestion.

OUI – A L'UNANIMITE (40)

NON - 0

BLANC – 0

Seconde résolution : Affectation du résultat et des réserves :

Rappel par le Président du fonctionnement de la réserve à 57.5% des résultats par lecture des statuts, ainsi que du mode d'attribution des dividendes et de la non distribution pendant les 3 premières années à partir de la création de la société en Juin 2020.

Le résultat 2021 étant négatif, il n'y a pas de décision à prendre pour :

- l'affectation de la réserve : il n'y a aucun montant à placer en réserve.

- les dividendes : il n'y a aucun montant disponible pour une distribution de dividendes.

(Rappel statutaire : « Sur proposition du Conseil Coopératif, l'Assemblée Générale procède à l'affectation du résultat annuel en réserve et l'éventuelle distribution de dividendes » - cf articles 28 et 29).

Le conseil coopératif propose au vote l'affectation du résultat de l'exercice en report à nouveau.

OUI – A L'UNANIMITE (40)

NON - 0

BLANC - 0

Troisième résolution : Élection d'un membre au Conseil coopératif

Parmi les 12 membres du conseil coopératif actuellement élus (Arnaud BRUN, Eric CAVANNE, Françoise CAVANNE, Jean-Michel GRASTILLEUR, Jean-Marc LECULIER, Aurélien MARY, Elisabeth MARY, Bassam OUAIDA, Jessica PAGES, Laurence PILLOT, Loïc RODET, Philippe ZANNI), un membre est démissionnaire : Jessica PAGES.

Il nous faut donc procéder à l'élection d'un nouveau candidat pour pourvoir son poste. Parmi les sociétaires, se sont déjà proposés comme candidats les personnes suivantes : Philippe VIONNET.

Procédure de vote : cette élection se faisant nécessairement à bulletins secrets (selon les statuts), le secrétaire de séance remet à chaque votant une liste comportant l'ensemble des candidats à désigner.

Annnonce à la fin de l'AG par les scrutateurs, du résultat de vote après comptage des bulletins.

La liste proposée est votée. Philippe VIONNET est élu au Conseil coopératif .

OUI – A L'UNANIMITE des suffrages exprimés (33)

NON - 0

BLANC - 0

NON EXPRIMES - 7

3. 2022- Présentation des orientations générales de la coopérative

2 des 7 communes se sont désistées (Chatillon-la-Palud et Abergement-de-Varey), en partie parce que la durée du bail de 30 ans a fait peur à une commune. Aurélien Mary précise que nous devons passer plus de temps à l'explication du bail.

Mais l'installation de Serrières-de-Briord sur les bâtiments de la MARPA, permet de produire avec une puissance plus importante que prévue (200 kWh au lieu des 100 kWh initialement prévus), et donc de compenser les 2 fois 36 kWc qui étaient prévus initialement.

La rentabilité de PLAIE sur la tranche 1 est passée de 3 % à 2,65%.

La moitié seront réinvestis.

En raison du décret Pompili (octobre 2021), nous ne pouvons plus cumuler la subvention et les tarifs de rachat depuis octobre 2021. Heureusement, nous avons pu faire les démarches avant octobre pour obtenir tout de même 80 000 € de subventions (au lieu des 129 000 € escomptées au départ). Ce décret impacte fortement notre rentabilité, mais nous avons limité les dégâts.

En ce qui concerne la MARPA : nous avons le chiffrage des installateurs de la MARPA, mais pas encore le coût du raccordement (il est possible que nous soyons obligés de diminuer la puissance totale de la MARPA).

Un autre facteur qui a modifié les prévisions, est l'augmentation des prix des matériaux (+ 10%, mais que nous avons réussi à ramener à 6,7% grâce à des négociations de prix).

➔ Pour toutes ces raisons, les dividendes moyens estimés seraient plutôt de 1,1 à 1,2%, au lieu des 1,7 % estimés au départ.

4. 2022- Evolutions / faits marquants du projet tranche 1

➔ Présentation d'une partie des réalisations de 2022.

- Projection d'une visite virtuelle des deux dernières installations, grâce un montage vidéo d'images réalisées avec des drones : centrale installée sur le Centre de loisirs de Saint-Denis (= 31 kWc), et centrale sur le Tennis de Serrières-de-Briord (= 100 kWc).

- Un an après démarrage de la tranche 1, nous produisons l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) de 131 citoyens (soit plus que le nombre de sociétaires de PLAÉ).

Après la réalisation semaine prochaine de la centrale d'Ambérieu, les 4 installations terminées pour un total de 240 kWc (9 + 100 + 31 + 100 kWc), produiront l'équivalent de la consommation de 223 personnes (9 + 94 + 28 + 92).

Quatrième résolution : Annexe 1 des statuts territoire.

Dans l'annexe 1 de nos statuts se trouve la liste des communes du territoire couvert par l'activité de Pl'Ain d'Energie :

"La société Pl'Ain d'Energie agit sur le territoire constitué par les communes des communautés de communes Plaine de l'Ain et Rives de l'Ain, Pays du Cerdon, ainsi que les communes mentionnées ci-dessous situées en bordure immédiate de ces 2 communautés de communes, si ce territoire n'est pas couvert par un projet citoyen d'énergie renouvelable."

Or il s'avère qu'une association Energie Citoyenne Dombes Val de Saône Côtières (DVC) va se transformer en SCIC, et qu'elle vient d'être validée par les Centrales Villageoises.

- ⇒ Résolution soumise au vote : Pl'Ain d'Energie retire de sa liste de l'annexe 1 les 5 communes de Chalamont, de Chatillon-la-Palud, de Crans, de Villette-sur-Ain et de Châtenay situées sur la communauté de commune de la Dombes, en faveur de la Centrale Villageoise DVC (Dombes Val de Saône Côtières).

OUI – A L'UNANIMITE (40)

NON - 0

BLANC – 0

Après épuisement des sujets, déclaration de fin de l'assemblée générale de Pl'Ain d'Énergie par son président Aurélien Mary, à 12h20.

L'Assemblée Générale est suivie de la visite et de l'inauguration du chantier solaire de Saint-Denis.

Signature du Président,

28/6/2022, certifié conforme
Aurélien Mary
